

PEUPELEMENTS MÉLANGÉS AVEC CHÊNE-LIÈGE

CARACTÉRISTIQUES

Proportion du Chêne-liège dans le couvert arboré inférieure à 70%

Mélanges fréquents avec le Chêne vert, le Chêne pubescent, le Pin maritime et le Pin pignon



CRPF - Maures (83)

Les types de mélange sont nombreux, ici dans un vieux verger de Châtaignier

CORRESPONDANCE TYPOLOGIE DES PEUPELEMENTS

✍ Type F1 : Mélange Chêne-liège et feuillus

✍ Type F2 : Vieux Chênes-liège et Châtaignier

✍ Type RA : Mélange de Chêne-liège adulte et de résineux

✍ Type Rj : Mélange de jeune Chêne-liège et de résineux

✍ Type Eo : Chênes-liège épars en yeuseraie ou pinède

LITTORAL SILICEUX ✍

GESTION RECOMMANDÉE



FAVORISER LES AUTRES ESSENCES



Le Chêne-liège est souvent fortement concurrencé. Les arbres peuvent avoir un houppier très étriqué et ne pas réagir à une éclaircie en leur faveur.

Cette gestion concerne tous les peuplements dans lesquels la densité en Chêne-liège est faible (moins de 150 arbres par hectare) et dans lesquels la dynamique des autres essences limite les possibilités de régénération du Chêne-liège.

Les peuplements les plus concernés sont :

- les peuplements à forte dominance Chêne pubescent ou Chêne vert : évolution vers taillis de Chêne pubescent (✍ n° 273110 « Clef des types de peuplements de Chêne pubescent ») ou de Chêne vert (✍ n° 274110 « Clef des types de peuplements de Chêne vert »),
- les peuplements à forte dominance de Châtaignier. Le Châtaignier peut également être présent sous la forme d'un gaulis (évolution vers taillis de Châtaignier). Lorsqu'il s'agit d'anciens vergers, il est possible d'envisager des travaux de rénovation au profit du Châtaignier : ✍ n° 273210 « Châtaignier, arbres en vergers ».

GESTION DU MÉLANGE



Les autres essences résineuses ou feuillues, présentent l'intérêt de procurer un revenu supplémentaire en plus de celui de la récolte du liège. La pérennité du mélange et surtout le maintien du Chêne-liège à long terme, ne peut être obtenu qu'en réalisant des interventions sylvicoles à son profit.

Le Chêne liège doit être suffisamment présent : soit 200 à 300 arbres adultes régulièrement répartis sur l'ensemble de la parcelle, soit pour les arbres plus jeunes, 300 à 400 gaules par hectare représentant 60 à 70% des tiges du peuplement.

- Sans intervention, les autres essences prennent rapidement le dessus sur le Chêne-liège. Il est donc **nécessaire d'entretenir ces formations** par des passages réguliers en coupe.
- La gestion vise ainsi à **établir un équilibre en éclaircissant les autres essences** et en utilisant le peuplement existant comme abri pour la régénération éventuelle. Après intervention le couvert du peuplement doit avoisiner 60 à 70%. La faible densité de tiges requise pour l'équilibre du mélange permet un **traitement irrégulier avec mise en place d'une régénération en continu**.
- A terme, pour le mélange avec des résineux, il est possible d'envisager un retour vers la suberaie pure. Lorsqu'il s'agit de feuillus (Chêne pubescent ou Chêne vert) le maintien du Chêne-liège à long terme est beaucoup plus incertain.

RETOUR À LA SUBERAIE



Sur station fraîche, dans les peuplements présentant une forte densité de jeunes arbres vigoureux (> 500 tiges par hectare), il est possible de revenir à une **suberaie régulière assez pure**, si la colonisation n'en est qu'à ses débuts : le nombre élevé de tiges de Chêne-liège le permet.

- La rénovation consiste donc surtout en une éclaircie assez forte dans les autres essences au profit des tiges d'avenir de Chêne-liège.



CRPF - Maures (83)

Sans intervention, de nombreux peuplements sont voués à une évolution vers la Chênaie verte



Le mélange avec des résineux impose des éclaircies au profit du Chêne-liège

GESTION DÉCONSEILLÉE



RÉCOLTE DU LIÈGE SANS TRAVAUX

La récolte périodique de liège, sans travaux d'entretien du sous-bois, fait courir le risque de la destruction du peuplement en cas d'incendie.

- En raison de l'investissement important que nécessitent les travaux de rénovation, ceux-ci doivent être suivis d'un entretien régulier des peuplements. Laisser les peuplements à l'abandon après rénovation, en récoltant seulement périodiquement le liège, irait à l'encontre d'une gestion durable.

NON INTERVENTION

La non intervention conduit inévitablement, à plus ou moins long terme, à la disparition du Chêne-liège au profit d'autres essences, dont l'intérêt économique, social et vis à vis de la protection incendie peut être discutable.

- Elle reste néanmoins possible pour les peuplements inaccessibles.

NON RESPECT DES ITINÉRAIRES TECHNIQUES RECOMMANDÉS

Le non respect des itinéraires techniques recommandés en regard des caractéristiques des peuplements peut induire une diminution de la capacité de production et affecter la pérennité de ces peuplements.

TRANSFORMATION

Sauf si la densité du Chêne-liège est jugée insuffisante pour permettre une gestion à son profit, la transformation est déconseillée. Les suberaies représentent un intérêt économique, social et environnemental important qui justifie qu'on les maintienne en état.

INTERDITS



COUPE RASE, SANS ASSURER L'AVENIR

(EN VERTU DE L'ART. L9 DU CODE FORESTIER)

Sauf opération de transformation programmée, la conduite de coupes rases sans mesure destinée à favoriser la régénération naturelle, peut aboutir à la constitution d'un peuplement dégradé qui mettra au mieux plusieurs décennies à se reconstituer.

A défaut d'une régénération naturelle constatée dans les 5 ans, la pérennité du peuplement devra être assurée artificiellement (boisement des vides).

PÂTURAGE INCONTRÔLÉ APRÈS RÉNOVATION

La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens si nécessaire), afin de ne pas compromettre la régénération, sur l'ensemble des surfaces régénérées ou rajeunies.